



Centre de Détention de TOUL :

**Message du Chef d'Etablissement
au SPIP**

**« Il n'est pas exclu qu'il se
prenne une claque ... »**

C'est en ces termes que dans un mail adressé à la D.P.I.P chef d'Antenne, que Mme la Directrice du CD de TOUL relègue les doléances de 2 détenus qui se plaignent du suivi effectué par un CPIP.

La CGT Insertion et Probation du 54 tient à rappeler à la Direction du CD de TOUL que le SPIP, ne lui en déplaise, reste maître de la prise en charge des personnes détenues (Cf Art D464 CPP *Le travailleur social est toujours maître de l'appréciation de l'opportunité de recevoir un détenu*)

Mme la Directrice du CD de TOUL, ignorez vous que le fait de menacer une personne de violences physiques constitue un délit ? Il est inadmissible que de telles menaces soient reléguées sans aucune réaction vis a vis de leur auteur.

En tant que Chef d'Etablissement, ignorez vous être garant de la sécurité des agents du SPIP qui interviennent dans vos murs. Il semblerait plus adéquat de protéger un agent y compris du SPIP lorsque de telles menaces sont proférées plutôt que de vouloir s'immiscer dans sa prise en charge.

Depuis des mois les relations entre le SPIP et la Direction du CD de TOUL se détériorent, sans positionnement clair de l'encadrement du SPIP au point que, désormais, Mme la Directrice se permet ce genre d'injonction sur tel ou tel suivi allant même jusqu'à se faire le messenger de menaces physiques sur un personnel.

La CGT insertion et probation 54 demande une réaction rapide et ferme de l'encadrement du SPIP 54 sur cet intolérable incident.

Toul, le 08 février 2019.